Éducation aux écrans

Fiche technique

Parcours des classes de première

Ce parcours est proposé pour les élèves de première ou en 2ère année d'apprentissage.

Les CEMÉA accompagnent les établissements dans la mise en oeuvre des parcours, par un principe de co-animation avec leurs équipes éducatives. Ce cadre est commun à l'ensemble des établissements inscrits dans le dispositif Education aux Ecrans.

Principaux éléments du cadre commun

I - Proposer aux élèves de première et apprentis un parcours éducatif structuré par un projet thématique développé tout au long de l'année en articulation avec les 3 séances :

- **Un projet de recherche et de production en équipe, animé par les équipes éducatives** des établissements en appui des thématiques proposées **(cf. Annexe : Projet de production parcours première)**
  Ce travail peut se concevoir sur une durée de préparation raisonnable qui, suivant les lieux et les projets, se réalise sur une durée de 3 à 6 h en classe (le temps de travail / élève hors la classe n'étant pas ici comptabilisé). Outre les aspects liés à l'éducation aux écrans, en travaillant sur les phases de production/ restitution, les jeunes s'entraînent à la pratique des différents langages et se forment à une meilleure maîtrise des expressions écrites et orales.

- **Séance 1 - Durée 1 heure. Un temps de positionnement des jeunes** sur les pratiques informationnelles des jeunes par un questionnaire en ligne, renseigné sur un temps scolaire et sous la responsabilité d'un enseignant. Cette séance est importante pour continuer à faire évoluer les contenus du dispositif, en appui des réponses jeunes.

- **Séance 2 - Durée de 2 heures. Co-animée par un formateur CEMÉA et un enseignant en classe**, cette séance a pour contenu un travail sur les enjeux de la société de l'information : Rumeur – Désinformation – Théorie du complot.

- **Séance 3 - Durée de 2 heures. Co-animée par un formateur CEMÉA et un enseignant en classe**, cette séance a pour contenu un travail sur des études de cas, en appui d'une mise en pratique des outils de vérification de l'information (InVID et AFP Factuel).

II - Contribuer aux objectifs suivants en direction des jeunes :

Développer un esprit critique par un usage raisonné des écrans et donc :

- Favoriser les changements de comportements dans les usages des réseaux sociaux.
- Développer la capacité à échanger avec d'autres, à partager avec des adultes ses expériences, partager les difficultés rencontrées dans ses usages des réseaux numériques.
- S'approprier les clés d'analyse critique de l'information.
- Eduquer à des usages raisonnés du smartphone.

III - Engagements opérationnels des CEMÉA et de l'établissement :

a. Les CEMÉA

Les CEMÉA rencontrent chaque établissement de septembre à octobre et accompagnent l'action.

Ils proposent à l'établissement un formateur CEMÉA qui co-animera les séances et sera leur référent pour la durée de l'action.

- Ils présentent le principe de co-animation au référent de l'établissement et aux enseignants co-animateurs.
- Ils proposent la formation prévue pour des enseignants et formateurs sur la démarche pédagogique du dispositif et informent des dates de bilan et autres événements du dispositif. Ils fournissent aux enseignants co-animateurs tous les supports pédagogiques leur permettant la mise en oeuvre des contenus des quatre phases, et le lien du questionnaire en ligne.
- Ils collectent les réponses des questionnaires et les transmettent au référent de l'établissement.
- Ils présentent les documents à utiliser pour le suivi et les bilans : le livret ressources, la fiche bilan élève et la fiche bilan de l'établissement. Les CEMÉA se chargent de la synthèse des bilans.
- Le formateur Ceméa et l'équipe éducative de l'établissement élaborent ensemble l'agenda des séances.

b. L'établissement

- L'établissement désigne un référent, interlocuteur des CEMÉA et de l'équipe éducative qui sera en situation de co-animation.
- Il propose et inscrit des enseignants à la formation prévue dans le cadre du PAF.
- L'équipe éducative prend en charge la séance 1 (organise le « renseignement » des questionnaires par les jeunes) et le projet de recherche et de production mené par les élèves.
- L'équipe éducative est en situation de co-animation avec un formateur CEMÉA lors des séance 2 et 3 du parcours.

- L'établissement, par la présence de l'équipe éducative ayant co-animé le dispositif EAE, participe au bilan global en mai.

- L'équipe éducative de l'établissement fait valider par le chef d'établissement l'agenda et le nombre de séances programmées.

c. Modalités d'articulation et d'échange entre l'animateur CEMÉA et l'enseignant co-animateur

- Le formateur CEMÉA rencontre les enseignants désignés comme étant les co-animateurs, et se concertent pour se répartir les rôles de co-animation avant la séance 2.

- Le principe de la co-animation est d'animer ensemble, soit, un enseignant et un formateur CEMÉA pour chaque séance pédagogique, sauf les temps en sous-groupes.

- Les CEMÉA proposent de prendre en charge les temps collectifs et demandent aux enseignants de prendre en charge un des ateliers lors des temps en demi-groupes. Un livret ressources rappelle la démarche des ateliers et les supports à utiliser, ce qui permet à l'enseignant de se préparer.

- Toutefois, le choix de l'enseignant dans l'animation des diverses étapes du déroulé pédagogique est prioritaire.

- Lors des temps collectifs animés par le formateur CEMÉA, l'enseignant n'est pas passif, il régule les prises de parole des élèves, relance les questions de fond en appui des guides fournis par les CEMÉA.

- L'enseignant est garant de l'organisation matérielle.

Contact CEMÉA
François Laboulais
Chef de projet Education Aux Ecrans - Association nationale des CEMÉA
06 81 99 54 00 - françois.laboulais@cemea.asso.fr
http://educationauxecrans.fr/